



Au sommaire du jour

[L'info du mois](#) [Jurisprudence](#) [Documentation](#) [CARPA](#)
[Le Barreau en chiffres](#)

L'info du mois

Nouvelle plateforme pour la gestion des gardes-à-vue la solution GAV'OP

L'avocat "titulaire" n'aura plus besoin de s'occuper de la répartition des dossiers, c'est GAV'OP qui s'en charge. L'avocat n'aura plus à gérer les éventuels appels à renforts, c'est GAV'OP qui s'en charge. La plateforme sera lancée à partir de l'automne 2025.

[En savoir plus](#)



Le message de Madame
le Bâtonnier Paule THINES
et Madame le Vice-
Bâtonnier Sendegül ARAS

Rétrospective

Notre succession étant désormais assurée, l'heure est venue pour nous de vous livrer **les actions menées** jusqu'à ce jour.

Après 18 mois intenses de mandat, nous sommes toujours aussi enthousiastes pour vous servir.

Un engagement sans faille, malgré les *contradictions*, les *désapprobations*, les *critiques*, les *moments de découragement* mais aussi avec les *encouragements*, les *soutiens*, la *loyauté* et la *persévérance* ce qui nous a fait avancer.

Les nouveautés et les temps forts :

- Le changement de l'**article 114-2 du RI** pour permettre l'ouverture des Conseils de l'Ordre
- La mise en place des **petits déjeuners mensuels**
- La validation du **projet d'installation d'une crèche** au profit des enfants des Confrères et Consœurs
- La mise en place d'un **bulletin d'information bimensuel** pour éviter la multiplication des communications par courriels
- La mise en place d'une ligne directe pour les **incidents d'audience**
- Le **suivi des plaintes pénales** déposées par les Consœurs et Confrères
- La **souscription à GAV'OP** pour une meilleure organisation des permanences « gardes à vue » qui sera effective d'ici la fin de l'année
- **L'ouverture du badge pour accéder aux services du Parquet**
- La création d'une liste pénale de désignation dans les procédures criminelles : "**Cour Criminelle Départementale et Cour d'Assises**"
- **La création d'une liste " Point justice spécialisé en droit des étrangers "** en étroite collaboration avec le CDAD
- La mise en place des convocations par tranches horaires devant les **juridictions pénales** à compter du *printemps 2026*
- **La conclusion d'un partenariat** avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires du Grand-Est
- La souscription à **LEXBASE IA** pour tous
- La levée des **mesures d'assistance** de la CARPA
- La mise en place d'un **process unifié d'appel de fonds** ORDRE/CARPA.
- La **baisse de la cotisation CARPA** et sa fixation à un forfait unique de 90€
- La mise en place de possibles **consultations d'une psychologue** au soutien des Confrères et Consœurs avec la prise en charge du coût de la première séance

En plus du quotidien qui nous a fait traiter **499 dossiers déontologiques** et **871 dossiers d'exercice professionnel** à ce jour

- **7 conciliations** ordinales dont **6 abouties**
- Les réunions avec les Chefs de Juridictions pour favoriser un **règlement rapide des conflits avec les magistrats et personnels de greffe**
- La mise en place de quelques **audiences supplémentaires JCP**
- L'organisation de **conférences**, de **tours de table** et **débats**
- Des **déplacements** ciblés dans un **but de stricte gestion budgétaire**
- La **présence aux assemblées générales des Bâtonniers**, nécessaires pour celles qui assurent la responsabilité du Barreau
- La **présence aux Conférences des Cent** qui réunit les 20 plus grands Barreaux de France pour travailler et s'accorder sur les sujets ordinaux et préserver l'unité

HORAIRES D'ÉTÉ À LA MAISON DE L'AVOCAT

du 15 juillet au 22 août inclus

du lundi au vendredi

8h - 12h / 14h - 17h

L'accès à la salle des cases reste accessible entre 12h et 14h



Contrôle des contrats de collaboration

Le Conseil de l'Ordre doit veiller à l'observation des droits et devoirs des avocats, notamment en matière de collaboration

Questionnaire obligatoire pour les collaborateurs de 1er et 2ème année

Répondre

Questionnaire pour les collaborateurs de plus de 2 ans d'ancienneté

Répondre

Vos réponses sont confidentielles et ne seront examinées que par nous et les membres du Conseil de l'Ordre en charge du contrôle des contrats de collaboration.

Jurisprudence

Cass. civ. 2, 12-06-2025, n° 22-24.741, F-D, Cassation

La seule mention du nom du destinataire d'un acte sur la boîte aux lettres n'est pas de nature à établir la réalité de son domicile ! La Cour de Cassation précise sa jurisprudence au sujet de la signification d'un acte (V. Cass. civ. 2, 10 avril 2025, n°23-12.313). Elle considère que la seule mention dans l'acte de signification, que le nom du destinataire de l'acte figure sur la boîte aux lettres, n'est pas de nature à établir, en l'absence de mention d'autres diligences, la réalité du domicile du destinataire.

[En savoir plus](#)

Cass Civ 1ère, 25 juin 2025, n°24-11.562

Responsabilité de l'avocat : la Cour de Cassation rappelle la distinction des deux régimes de prescription

[En savoir plus](#)

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a rendu le 26 juin 2025 une décision importante en matière de contrôles d'identité en France (Seydi et autres c. France (requête n° 35844/17))

[En savoir plus](#)

Documentation

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat

[En savoir plus](#)

Procédures et formulaires (taxation, aide juridictionnelle, domiciliation)
En savoir plus

Demandes liées à l'exercice professionnelle (modification d'adresse, modification de structure, déclaration de formation, création de site internet...)
Se connecter à Barôtech

Adhérer à la Mutuelle Aide Confraternelle des avocats inscrits aux Barreaux du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle
En savoir plus

CARPA

Suite à des fraudes aux RIB, la CARPA vous met à disposition deux notes avec des recommandations et règles à adopter
En savoir plus

Le Barreau en chiffres

35

Conseils de l'Ordre réalisés sur les 18 derniers mois

36

formations validantes organisées par l'Ordre sur les 18 derniers mois

BONNES VACANCES

**PASSEZ UN BEL ÉTÉ !
RETROUVEZ-NOUS EN
SEPTEMBRE POUR LA
PROCHAINE NEWSLETTER**



N'hésitez pas à partager vos informations avec nous pour apparaître dans les prochaines newsletters !



**Ordre des Avocats de
Strasbourg**

3 rue du Général Frère
67000 Strasbourg

[Se désinscrire](#)

Perrin ERDEM

Chargée de communication
[communication@ordre-
avocats-strasbourg.fr](mailto:communication@ordre-avocats-strasbourg.fr)

